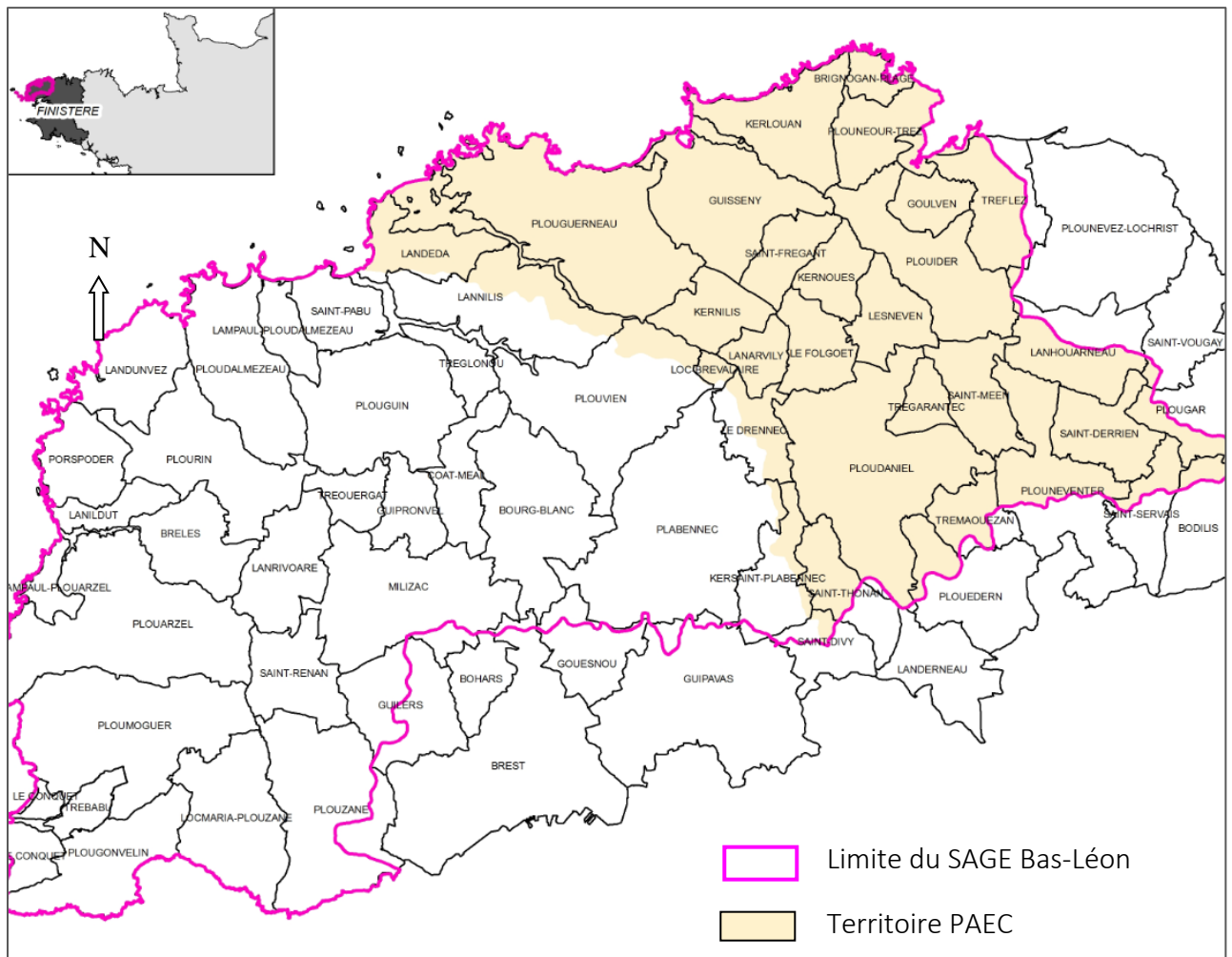


MAEC des bassins versants du Quillimadec-Alanan, de l'Aber Wrac'h et de la Flèche

Mesures Agri-Environnementales et Climatiques

- Engagement de 5 ans par contrat
- Plafond d'aide maximum : 9 000 à 11 000 € par exploitation (GAEC : par associé) et par an
- Les mesures sont fixes pendant 5 ans
- 5 types de mesure sont développés (détail au verso) :
 - les mesures de réduction des phytosanitaires
 - les mesures liées au système fourrager et de cultures
 - les mesures liées à la gestion des prairies en zone humide
 - les mesures d'entretien de haies
 - les mesures de conservation des sols



*Territoire du Projet AgroEnvironnemental et Climatique du Bas-Léon
(Bassins versants du Quillimadec-Alanan, de l'Aber Wrac'h et de La Flèche)*

Contacts : Syndicat des Eaux du Bas-Léon, 2 route de Pen Ar Guear, 29260 Kernilis

☎ 02 98 30 75 22

Phytosanitaires	PHYTO 1 : limitation de l'usage des produits herbicides par rapport à une consommation moyenne	47 €/ha/an			
	PHYTO 2 : limitation de l'usage des produits herbicides et hors herbicides par rapport à une consommation moyenne avec au plus 30 % de maïs et prairies temporaires	98 €/ha/an			
	PHYTO 3 : limitation de l'usage des produits herbicides et hors herbicides par rapport à une consommation moyenne sur grandes cultures avec plus de 30 % de maïs et prairies temporaires	75 €/ha/an			
Monogastrique	MAE SPE pour les monogastriques : 5 cultures, 5 % de légumineuses, limitation de l'usage des phytosanitaires par rapport à une consommation moyenne, une part de l'aliment produit à la ferme ou contrat de mouture de céréales, surface d'intérêt écologique doublée, ...	140 €/ha/an			
Zones humides	HE1 : gestion de l'herbe par pâturage avec un chargement limité (et retard de fauche si l'herbe est en partie fauchée) ³	57 €/ha/an			
	HE2 : gestion de l'herbe par la fauche avec retard de fauche (1 ^{er} juillet) ³	223 €/ha/an			
Haies	LINEA 9 : gestion des haies pied à pied (1 entretien sur les 2 côtés /5 ans)	0,70 €/m/an			
Semis direct	SOL_01 : Conversion au semis direct, maîtrise des IFT, rotation et nombre de cultures, couverture permanente des sols, délais d'implantation des couverts, surface minimale à engager de 10 ha	163 €/ha/an			
MAEC régionales	CAB : Conversion à l'agriculture biologique	300 à 900 €/ha			
	MAB : Maintien de l'agriculture biologique	160 à 600 €/ha			
	PRM : Protection des races menacées	200 €/UGB			
	API : Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles	21 €/colonie/an			
	MAEC "Système Polycultures Elevage" Herbivore :				
	3 niveaux au choix				
	Assolement	Objectif % maïs/SFP	12	18	28
		Objectif % herbe/SAU	70	65	55
	Niveau d'achat de concentrés		800 kg / UGB bovins, équins ; 1000 kg / UGB ovins ; 1600 kg / UGB caprins		
	Réduction des phytosanitaires	herbicides	- 40 % /IFT référence en année 5		
		hors herbicides	- 50 % /IFT référence en année 5		
		interdiction des régulateurs (sauf orge brassicole)			
	Gestion des prairies	interdiction de retournement des PPH (Prairie Permanente en Herbe)			
Fertilisation	Appui technique à la gestion de l'azote : 2 sur 5 ans				
Montant/ha	Maintien ¹ du système	180 € ²	160 €	110 €	
	Evolution du système	210 €	190 €	140 €	
Plafond annuel (par associé pour les GAEC)		11 000 €	10 000 €	9 000 €	
1 : MAEC Maintien ouvertes uniquement sur les BVAV (Bassins Versants Algues Vertes) : Quillimadec-Alanan, Aber Wrac'h					
2 : MAEC Maintien 1 ^{er} niveau ouverte, hors BVAV, aux exploitations avec un JA					
3 : ouverte aux signataires de MAEC système ou CAB, MAB					